



Au centre du village LUNDI 25 MAI 2026 De 8h00 à 17h00

Buvette et petite restauration sur place

UNIQUEMENT pour les PARTICULIERS

Vente de produits neufs non autorisée

EMPLACEMENT SUR RESERVATION

Selon la réglementation en vigueur

2€ le mètre linéaire pour les 3 premiers mètres (minimum)

puis **2,50€** à partir du mètre supplémentaire.

10€ pour l'emplacement d'un véhicule

Aucune inscription de véhicule ne sera acceptée le jour même.

Renseignements au 03 87 60 59 71

BULLETIN D'INSCRIPTION

A compléter accompagné du règlement par espèces, CB ou chèque (à l'ordre du Comité d'animation).

Les inscriptions non accompagnées du règlement avant le vendredi 15 mai 2026 ne seront pas enregistrées.

Inscriptions dans la limite des places disponibles

M/Mme Tél portable :

Adresse

Adresse mail N° pièce d'identité.....

Date et lieu de naissance

Nature de la vente (produits neufs interdits).....

Longueur totale du stand exposition à réserver : m

Véhicule sur stand (10€ par véhicule) ☐ Oui ☐ Non

Type de véhicule sur le stand ☐ VL ou petit utilitaire ☐ Remorque ☐ Camionnette

Merci de compléter le tableau ci-dessous

	3 mètres minimum	Nombre de mètres supplémentaires	Nombre de Véhicules	Total
Prix	3 x 2 €	 x 2,50 €	x 10 € / véhicule	
Total	6 €	+ €	+x 10 €	= €

Déclare sur l'honneur de ne pas être commerçant (e), de ne vendre que ses objets personnels et usagés, de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

SIGNATURE :

- Nous nous réservons le droit de placer le véhicule derrière ou à côté du stand selon l'emplacement.
- Une remorque est considérée comme un véhicule supplémentaire. S'il s'agit d'un véhicule autre que VL ou petit utilitaire, merci de le préciser à la réservation.
- Sans réservation, tout stationnement de véhicule est interdit sur l'emplacement. Les organisateurs vous demanderont de déplacer votre véhicule en dehors de la zone du vide-grenier.
- En cas de mauvais temps, le comité d'animation ne rembourse pas les sommes versées.
- Le comité d'animation se réserve l'exclusivité des stands de boissons, restaurations...
- Le comité d'animation se réserve le droit de disposer de tout emplacement non occupé après 8h00.